

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Date d'émission: 05/04/2011 Date de révision: 25/11/2022 Remplace la version de: 09/03/2018 Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS

 Nom IUPAC
 : barium nitrate

 N° CE
 : 233-020-5

 N° CAS
 : 10022-31-8

 Code du produit
 : BANA-00A

 Formule brute
 : Ba(NO3)2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l. Migjorn, 1

Boîte postale Barcelona (SPAIN) 08338 Premia de Dalt – SPAIN

ES

T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532 <u>info@labbox.com</u> - <u>www.labbox.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: +34 937 077 970 (For technical information_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 2 H272
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 H301
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 H332
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Full text of H and EUH statements: see section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS03

GHS06

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

: Danger

: H271 - Peut provoguer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
,	N° CAS: 10022-31-8 N° CE: 233-020-5	≥ 100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Consulter immédiatement un médecin.

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si

nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. Faire vomir (SEULEMENT LES PERSONNES CONSCIENTES!). Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

25/11/2022 (Date de révision) FR (français) 2/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Agents d'extinction non appropriés Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

: fumée.

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

Réduire à un minimum la production de poussières. Ramasser mécaniquement le produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Protéger de l'humidité. Tenir les récipients fermés.

danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

25/11/2022 (Date de révision) FR (français) 3/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 5 – 30 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS (10022-31-8)	
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)	
IOEL TWA	0,5 mg/m³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS (10022-31-8)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,22 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,34 mg/m³		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	227,8 μg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	0,00616 mg/l		
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0054 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
PNEC sédiments (eau douce)	792,7 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0223 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	207,7 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)	PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	50,1 mg/l		
PNEC station d'épuration	50,1 mg/l		

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:













8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type Champ d'application Caractéristiques Norme		Norme	
Catégorie II		avec protections latérales	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc imperméable

Protection de la peau et du corps		
Туре	Norme	
	EN ISO 13287, EN ISO 20345	

Protection des mains:

des gants de protection

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Catégorie I		6 (> 480 minutes)	cloruro de polivinilo (PVC) - 0.7 mm de espesor del recubrimiento / caucho nitrilo (NBR) - 0.4 mm espesor del recubrimiento / caucho cloropreno (CR) - 0.5 mm de espesor del recubrimiento / caucho butílico (butilo) - 0.7 mm espesor del recubrimiento / elastómero de fluor (FKM) - 0.7 mm de espesor del recubrimiento / ercubrimiento / ercubrimiento / ercubrimiento / ercubrimiento / ercubrimiento / ercubrimiento		EN ISO 374

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Autres protecteurs de la peau Vêtements de protection - sélection du matériau		
Condition	Matériau	Norme
		EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149- 3, EN 1149-5, EN 168, EN ISO 14116

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P3		EN 405

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Limites d'explosivité

Pression de vapeur à 50 °C

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : blanc.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Pas disponible

Point de fusion : > 600 °C Atm. press.: 1003 hPa Decomposition: 'no'

Point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition : Pas disponible
Inflammabilité : Pas disponible

Propriétés comburantes : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. Peut aggraver un

incendie; comburant.

: Non applicable

: Pas disponible

Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible pΗ pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible

Masse volumique : 3,24 g/cm³ Type: 'density'

Densité relative : 3,24 Type: 'relative density' Temp.: 23 °C

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

: Non classé

Toxicité aiguë (orale) : Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Nocif par inhalation.

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS (10022-31-8)

DL50 orale rat

50 – 300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD

Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1

tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100

(Acute Oral Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Toxique en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiquë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

(1/		
UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS (10022-31-8)		
CE50 72h - Algues [1]	> 1,92 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)	
CE50 72h - Algues [2]	> 34,31 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)	
NOEC (chronique)	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Code HP : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

: HP2 - "Comburant": déchet capable, généralement en fournissant de l'oxygène, de

provoquer ou de favoriser la combustion d'autres matières.

HP6 - "Toxicité aiguë": déchet qui peut entraîner des effets toxiques aigus après administration par voie orale ou cutanée, ou suite à une exposition par inhalation.

 ${\sf HP4-"Irritant--irritation cutan\'ee \ et \ l\'esions \ oculaires": \ d\'echet \ pouvant \ causer \ une \ irritation}$

cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1446

25/11/2022 (Date de révision) FR (français) 8/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

 N° ONU (IMDG)
 : UN 1446

 N° ONU (IATA)
 : UN 1446

 N° ONU (ADN)
 : UN 1446

 N° ONU (RID)
 : UN 1446

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : NITRATE DE BARYUM Désignation officielle de transport (IMDG) : NITRATE DE BARYUM

Désignation officielle de transport (IATA) : Barium nitrate

Désignation officielle de transport (ADN) : NITRATE DE BARYUM Désignation officielle de transport (RID) : NITRATE DE BARYUM

Description document de transport (ADR) : UN 1446 NITRATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II, (E) Description document de transport (IMDG) : UN 1446 NITRATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II

Description document de transport (IATA) : UN 1446 Barium nitrate, 5.1 (6.1), II

Description document de transport (ADN) : UN 1446 NITRATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II
Description document de transport (RID) : UN 1446 NITRATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1 (6.1) Étiquettes de danger (ADR) : 5.1, 6.1





IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1 (6.1) Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1, 6.1





IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1 (6.1) Étiquettes de danger (IATA) : 5.1, 6.1





ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1 (6.1) Étiquettes de danger (ADN) : 5.1, 6.1





RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1 (6.1) Étiquettes de danger (RID) : 5.1, 6.1

es de danger (RID)





Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

: T3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : OT2
Quantités limitées (ADR) : 1kg
Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4
Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP2

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11

Dispositions spéciales de transport - Chargement,

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 56

Panneaux oranges

56 1446

: CV24, CV28

Code de restriction en tunnels (ADR) : E Code EAC : 1Y

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B2, B4 : T3, BK2 Instructions pour citernes (IMDG) Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33 N° FS (Feu) : F-A : S-Q N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) : A Point d'éclair (IMDG)

Propriétés et observations (IMDG) : White crystals. Mixtures with combustible material are readily ignited and may burn

fiercely. Toxic if swallowed, by skin contact or by dust inhalation.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y543

25/11/2022 (Date de révision) FR (français) 10/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1kg

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 558

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 5kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 562

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 25kg Code ERG (IATA) : 5P

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : OT2
Dispositions spéciales (ADN) : 802
Quantités limitées (ADN) : 1 kg
Quantités exceptées (ADN) : E2
Equipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

Transport ferroviaire

Code de classification (RID): OT2Quantités limitées (RID): 1kgQuantités exceptées (RID): E2

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP2

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU3
Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW24, CW28

déchargement et manutention (RID)

Colis express (RID) : CE10
Numéro d'identification du danger (RID) : 56

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS n'est pas sur la liste Candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1446 Baryum nitrate Analytical Grade ACS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Barium nitrate is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 304).

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 1. The following requirements must be observed: authorization requirement (according to § 6 paragraph 1 sentence 1), basic requirements for carrying out the delivery (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4), identification and documentation (according to § 9 paragraph 1 to 3) and exclusion of the shipping route (according to § 10).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée

giftige stoffen – Borstvoeding NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Vruchtbaarheid NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phra	Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 3 (Voie orale)	cute Tox. 3 (Voie orale) Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4		
Eye Irrit. 2	ésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H332	Nocif par inhalation.		

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Texte intégral des phra	ases H et EUH:
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.